

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 01983
Numéro SIREN : 811 887 348
Nom ou dénomination : 100% SPORT BUSINESS

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2019 sous le numéro de dépôt 21044

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/21044

Type d'acte : Ordonnance

Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Déposant :

Nom/dénomination : 100% SPORT BUSINESS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 811 887 348

N° gestion : 2015 B 01983



Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 03 - 03 - 19 Numéro : 21044

DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'EVRY. IL A ETE EXTRAIT
LITTERALEMENT CE QUI SUIT :

DÉPOSÉ LE
01 AOUT 2019
AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY
N° 190405

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)**

15 B 1983

A LA REQUETE DE :

Monsieur HETIER Jean-Raphaël, représentant légal de la société SAEMING DISTRIBUTION,
Président ;

Agissant au nom de la société 100% SPORT BUSINESS,
SAS au capital de 10 000 euros,
ayant son siège social au 15 bis avenue de la République 91290 ARPAJON,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry, sous le numéro 811887348.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société 100% SPORT BUSINESS clôture son bilan chaque année le 31 décembre, et dispose d'un délai prenant fin le 30 juin pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce ;

Que la société ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux pour les motifs suivants :
Nous avons rencontré des difficultés techniques dans l'établissement des annexes et des comptes annuels. Dans ces conditions, nous sommes donc conduits à formuler la présente requête aux fins de prorogation du délai d'approbation des comptes.

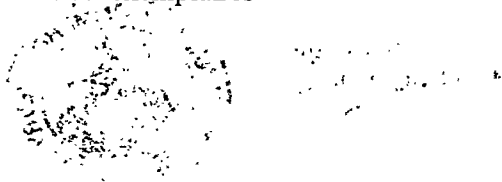
PAR CES MOTIFS :

Monsieur HETIER Jean-Raphaël, demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Evry, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30 septembre 2019 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société 100% SPORT BUSINESS, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

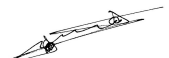
Nous joignons à la présente requête un chèque de 33,01 euros libellé à l'ordre du greffe du tribunal de commerce, en règlement du coût de la formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Fait à Arpajon, le 14 juin 2019
En 2 exemplaires



Jean-Raphaël HETIER
Représentant légal de la société SAEMING
DISTRIBUTION
Président



TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

ORDONNANCE

Nous, Sonia ARROUAS, président du tribunal de commerce d'Evry,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L225-100 et R225-64 du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au 30.09.2019

le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018 de la société dénommée

SAS 100% SPORT BUSINESS

dont le siège est

15 Bis Avenue De La République
91290 Arpajon

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe du tribunal.

Evry, le 28/8/2019

Le Président,

Vice-Président
[Signature]

M^e GAILLARDOT

COPIE CERTIFIÉE
FONCTIONNEMENT DÉLIVRÉE PAR LE
TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

